

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 22 septembre 2020			
Date de convocation : 08/09/2020		L'an deux mil vingt, Le vingt-deux septembre, à dix-sept heures, Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 10/09/2020					
Date d'affichage de la délibération : 23/09/2020					
Nombre de conseillers					
En exercice	19				
Quorum	10				
Présents	18				
Représentés	1				
Votants	19				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN					
Délibération n° : CM-2020-2209-51					
Objet : Approbation du PV de la séance du 18 juin 2020					
Matière : 5.2 - Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
		Monsieur Victor DA SILVA	x		
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
		Jean-Claude JAILLETTE	x		
		Madame Dominique JUDDE	x		
		Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE		x	Gilles LE MENACH
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Ayant entendu les observations portées par Monsieur Jean-Claude JAILLETTE, demandant à rectifier ses dires dans le compte-rendu du conseil du 18 juin 2020 au sujet de la capacité d'auto-financement et de l'emprunt,  
Ayant entendu les observations portées par Monsieur Victor DA SILVA,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

DECIDE

- d'adopter  
le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 23/09/2020
Affichage et publication	Le 23/09/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

**Le Maire, Dominique YVON**

*D. Yvon*



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 22 septembre 2020			
Date de convocation : 08/09/2020		L'an deux mil vingt, Le vingt-deux septembre, à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la convocation : 10/09/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la délibération : 23/09/2020		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers		Monsieur Thierry BIHAN	x		
En exercice 19		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
Quorum 10		Monsieur Christophe CANTIN	x		
Présents 18		Monsieur Victor DA SILVA	x		
Représentés 1		Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Votants 19		Jean-Claude JAILLETTE	x		
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Dominique JUDDE	x		
Délibération n° : CM-2020-2209-52		Madame Laura LAMOUREC	x		
Objet : Décision modificative Budget principal		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Matière : 7.1 - Décisions budgétaires		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX,	x		
		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE		x	Gilles LE MENACH
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19 Contre 0 Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Considérant qu'il convient d'ajuster les comptes des deux sections du budget principal au regard des recettes et dépenses enregistrées à ce jour,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal

#### DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget principal 2020 ci-annexée.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 23/09/2020
Affichage et publication	Le 23/09/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

*D. Yvon*



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 22 septembre 2020																																																																																																							
Date de convocation : 08/09/2020		L'an deux mil vingt, Le vingt-deux septembre, à dix-sept heures,																																																																																																							
Date d'affichage de la convocation : 10/09/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire																																																																																																							
Date d'affichage de la délibération : 23/09/2020		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Membres</th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th colspan="2">Donne pouvoir à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Monsieur Thierry BIHAN</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Christophe CANTIN</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Victor DA SILVA</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Chantal GRIVEAU-HUET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jean-Claude JAILLETTE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Dominique JUDDE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Laura LAMOUREC</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Gilles LE MENACH</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-José MALLET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Bernard PENHOET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-Françoise ROGER</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur André ROMIEUX,</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Françoise ROPERHE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur André STEPHANT</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Erwan TONNERRE</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td>Gilles LE MENACH</td> </tr> <tr> <td>Monsieur Dominique YVON</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à		Monsieur Thierry BIHAN	x				Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x				Monsieur Christophe CANTIN	x				Monsieur Victor DA SILVA	x				Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x				Jean-Claude JAILLETTE	x				Madame Dominique JUDDE	x				Madame Laura LAMOUREC	x				Monsieur Gilles LE MENACH	x				Madame Marie-José MALLET	x				Monsieur Bernard PENHOET	x				Madame Marie-Françoise ROGER	x				Monsieur André ROMIEUX,	x				Madame Françoise ROPERHE	x				Monsieur André STEPHANT	x				Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x				Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x				Monsieur Erwan TONNERRE		x		Gilles LE MENACH	Monsieur Dominique YVON	x			
Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à																																																																																																						
Monsieur Thierry BIHAN	x																																																																																																								
Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x																																																																																																								
Monsieur Christophe CANTIN	x																																																																																																								
Monsieur Victor DA SILVA	x																																																																																																								
Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x																																																																																																								
Jean-Claude JAILLETTE	x																																																																																																								
Madame Dominique JUDDE	x																																																																																																								
Madame Laura LAMOUREC	x																																																																																																								
Monsieur Gilles LE MENACH	x																																																																																																								
Madame Marie-José MALLET	x																																																																																																								
Monsieur Bernard PENHOET	x																																																																																																								
Madame Marie-Françoise ROGER	x																																																																																																								
Monsieur André ROMIEUX,	x																																																																																																								
Madame Françoise ROPERHE	x																																																																																																								
Monsieur André STEPHANT	x																																																																																																								
Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x																																																																																																								
Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x																																																																																																								
Monsieur Erwan TONNERRE		x		Gilles LE MENACH																																																																																																					
Monsieur Dominique YVON	x																																																																																																								
Nombre de conseillers :																																																																																																									
En exercice	19																																																																																																								
Quorum	10																																																																																																								
Présents	18																																																																																																								
Représentés	1																																																																																																								
Votants	19																																																																																																								
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN																																																																																																									
Délibération n° : CM-2020-2209-53																																																																																																									
Objet : Décision modificative n°1 BA Camping																																																																																																									
Matière : 7.1 - Décisions budgétaires																																																																																																									
Sens du vote : Unanimité																																																																																																									
Pour 19 Contre 0 Abstentions 0																																																																																																									

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Considérant qu'il convient d'ajuster les comptes des deux sections du budget Camping au regard des recettes et dépenses enregistrées et engagées à ce jour,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget annexe Camping 2020 ci-annexée.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 23/09/2020
Affichage et publication	Le 23/09/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

*D. Yvon*



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 22 septembre 2020																																																																																			
Date de convocation : 08/09/2020		L'an deux mil vingt, Le vingt-deux septembre, à dix-sept heures,																																																																																			
Date d'affichage de la convocation : 10/09/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire																																																																																			
Date d'affichage de la délibération : 23/09/2020		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Membres</th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th>Donne pouvoir à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Monsieur Thierry BIHAN</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Christophe CANTIN</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Victor DA SILVA</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Chantal GRIVEAU-HUET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jean-Claude JAILLETTE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Dominique JUDDE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Laura LAMOUREC</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Gilles LE MENACH</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-José MALLET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Bernard PENHOET</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-Françoise ROGER</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur André ROMIEUX,</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Françoise ROPERHE</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur André STEPHANT</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Erwan TONNERRE</td> <td></td> <td>x</td> <td>Gilles LE MENACH</td> </tr> <tr> <td>Monsieur Dominique YVON</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Monsieur Thierry BIHAN	x			Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x			Monsieur Christophe CANTIN	x			Monsieur Victor DA SILVA	x			Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x			Jean-Claude JAILLETTE	x			Madame Dominique JUDDE	x			Madame Laura LAMOUREC	x			Monsieur Gilles LE MENACH	x			Madame Marie-José MALLET	x			Monsieur Bernard PENHOET	x			Madame Marie-Françoise ROGER	x			Monsieur André ROMIEUX,	x			Madame Françoise ROPERHE	x			Monsieur André STEPHANT	x			Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x			Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x			Monsieur Erwan TONNERRE		x	Gilles LE MENACH	Monsieur Dominique YVON	x		
Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à																																																																																		
Monsieur Thierry BIHAN	x																																																																																				
Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x																																																																																				
Monsieur Christophe CANTIN	x																																																																																				
Monsieur Victor DA SILVA	x																																																																																				
Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x																																																																																				
Jean-Claude JAILLETTE	x																																																																																				
Madame Dominique JUDDE	x																																																																																				
Madame Laura LAMOUREC	x																																																																																				
Monsieur Gilles LE MENACH	x																																																																																				
Madame Marie-José MALLET	x																																																																																				
Monsieur Bernard PENHOET	x																																																																																				
Madame Marie-Françoise ROGER	x																																																																																				
Monsieur André ROMIEUX,	x																																																																																				
Madame Françoise ROPERHE	x																																																																																				
Monsieur André STEPHANT	x																																																																																				
Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x																																																																																				
Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x																																																																																				
Monsieur Erwan TONNERRE		x	Gilles LE MENACH																																																																																		
Monsieur Dominique YVON	x																																																																																				
Nombre de conseillers																																																																																					
En exercice	19																																																																																				
Quorum	10																																																																																				
Présents	18																																																																																				
Représentés	1																																																																																				
Votants	19																																																																																				
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN																																																																																					
Délibération n° : CM-2020-2209-54																																																																																					
Objet : Décision modificative n°1 - BA Mouillages																																																																																					
Matière : 7.1 - Décisions budgétaires																																																																																					
Sens du vote : Unanimité																																																																																					
Pour 19 Contre 0 Abstentions 0																																																																																					

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction M4,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Considérant qu'il convient d'ajuster les comptes des deux sections du budget principal au regard des recettes et dépenses enregistrées à ce jour et à venir,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget annexe Mouillages 2020 ci-annexée.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 23/09/2020
Affichage et publication	Le 23/09/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

**Le Maire, Dominique YVON**

*D. Yvon*



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 22 septembre 2020			
Date de convocation : 08/09/2020		L'an deux mil vingt, Le vingt-deux septembre, à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la convocation : 10/09/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
Date d'affichage de la délibération : 23/09/2020		Membres			
Nombre de conseillers		Présent		Absent	
En exercice 19		Donne pouvoir à			
Quorum 10		Monsieur Thierry BIHAN		x	
Présents 18		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU		x	
Représentés 1		Monsieur Christophe CANTIN		x	
Votants 19		Monsieur Victor DA SILVA		x	
		Madame Chantal GRIVEAU-HUET		x	
		Jean-Claude JAILLETTE		x	
		Madame Dominique JUDDE		x	
		Madame Laura LAMOUREC		x	
		Monsieur Gilles LE MENACH		x	
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN		Madame Marie-José MALLET		x	
		Monsieur Bernard PENHOET		x	
Délibération n° : CM-2020-2209-55		Madame Marie-Françoise ROGER		x	
		Monsieur André ROMIEUX,		x	
Objet : Renonciation à retenue de garantie - société TEMI		Madame Françoise ROPERHE		x	
		Monsieur André STEPHANT		x	
Matière : 7.10 - Divers		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD		x	
		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI		x	
		Monsieur Erwan TONNERRE		x	
		Monsieur Dominique YVON		x	
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 19		Contre 0	
		Abstentions 0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des marchés publics, et le nouveau code de la commande publique,  
Vu la réponse ministérielle du 10 octobre 2013 – question n°06587 au Sénat,  
Vu l'avis de radiation au RCS de Lorient de la société TEMI,  
Considérant que la retenue de garantie de ce marché, correspondant à un montant maximum de 5% du marché, a pour objet de couvrir les réserves à la réception des travaux ainsi que les désordres pendant le délai de garantie,  
Considérant que les levées de réserves n'ont pu être effectuées, et qu'en conséquence la retenue de garantie d'un montant de 2055,03 € TTC n'a donc pas été restituée  
Considérant la demande de la Trésorerie municipale de Port-Louis de solder comptablement cette affaire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal

#### DECIDE

- de prendre acte de la radiation de la société Technique d'Electricité Marine et Industrielle -Temi – SIRET 42180596100032 – NAF 3320D – 8, rue Chalutier les 2 anges – 56100 Lorient au R.C.S. de Lorient le 19/04/2017
- de ne pas restituer la retenue de garantie due à ladite société TEMI au titre des travaux du Pôle Solidarité, pour un montant de 2055,03 € TTC et donc d'encaisser cette retenue de garantie, selon les indications de la Trésorerie municipale de Port Louis.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 23/09/2020
Affichage et publication	Le 23/09/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

*D. Yvon*



Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 22 septembre 2020																																																																																																							
Date de convocation : 08/09/2020		L'an deux mil vingt, Le vingt-deux septembre, à dix-sept heures,																																																																																																							
Date d'affichage de la convocation : 10/09/2020		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire																																																																																																							
Date d'affichage de la délibération : 23/09/2020		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Membres</th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th colspan="2">Donne pouvoir à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Monsieur Thierry BIHAN</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Christophe CANTIN</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Victor DA SILVA</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Chantal GRIVEAU-HUET</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Jean-Claude JAILLETTE</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Dominique JUDDE</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Laura LAMOUREC</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Gilles LE MENACH</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-José MALLET</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Bernard PENHOET</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-Françoise ROGER</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur André ROMIEUX,</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Françoise ROPERHE</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur André STEPHANT</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Erwan TONNERRE</td> <td></td> <td>x</td> <td colspan="2">Gilles LE MENACH</td> </tr> <tr> <td>Monsieur Dominique YVON</td> <td>x</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>				Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à		Monsieur Thierry BIHAN	x				Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x				Monsieur Christophe CANTIN	x				Monsieur Victor DA SILVA	x				Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x				Jean-Claude JAILLETTE	x				Madame Dominique JUDDE	x				Madame Laura LAMOUREC	x				Monsieur Gilles LE MENACH	x				Madame Marie-José MALLET	x				Monsieur Bernard PENHOET	x				Madame Marie-Françoise ROGER	x				Monsieur André ROMIEUX,	x				Madame Françoise ROPERHE	x				Monsieur André STEPHANT	x				Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x				Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x				Monsieur Erwan TONNERRE		x	Gilles LE MENACH		Monsieur Dominique YVON	x			
Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à																																																																																																						
Monsieur Thierry BIHAN	x																																																																																																								
Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x																																																																																																								
Monsieur Christophe CANTIN	x																																																																																																								
Monsieur Victor DA SILVA	x																																																																																																								
Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x																																																																																																								
Jean-Claude JAILLETTE	x																																																																																																								
Madame Dominique JUDDE	x																																																																																																								
Madame Laura LAMOUREC	x																																																																																																								
Monsieur Gilles LE MENACH	x																																																																																																								
Madame Marie-José MALLET	x																																																																																																								
Monsieur Bernard PENHOET	x																																																																																																								
Madame Marie-Françoise ROGER	x																																																																																																								
Monsieur André ROMIEUX,	x																																																																																																								
Madame Françoise ROPERHE	x																																																																																																								
Monsieur André STEPHANT	x																																																																																																								
Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x																																																																																																								
Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x																																																																																																								
Monsieur Erwan TONNERRE		x	Gilles LE MENACH																																																																																																						
Monsieur Dominique YVON	x																																																																																																								
Nombre de conseillers																																																																																																									
En exercice	19																																																																																																								
Quorum	10																																																																																																								
Présents	18																																																																																																								
Représentés	1																																																																																																								
Votants	19																																																																																																								
Secrétaire de séance : Thierry BIHAN																																																																																																									
Délibération n° : CM-2020-2209-56																																																																																																									
Objet : Décision modificative n°1 - BA Mouillages																																																																																																									
Matière : 7.10 - Divers																																																																																																									
		Sens du vote : Unanimité Pour 19 Contre 0 Abstentions 0																																																																																																							

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des ports,  
Vu l'avis de la Commission Finances,

Sous réserve de l'avis du Conseil portuaire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal

DECIDE

- d'approuver les tarifs suivants pour Port-Tudy, applicables à compter du 01.01.2021.  
sous réserve de l'avis du Conseil portuaire.

Certifié exécutoire Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 23/09/2020
Affichage et publication	Le 23/09/2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Cachet de la Commune

Le Maire, Dominique YVON

*D. Yvon*

